

*Call for Expression of Interest*

# Renforcement de la résilience du système de santé et WASH en faveur des personnes déplacées de force et apatrides et communautés hôtes au Tchad

**HCR/TCD/2024/011**

**1 Timeline**

Posted	Aug 7, 2024
Clarification Request Deadline	Aug 15, 2024
Application Deadline	Sep 5, 2024
Notification of Results	Oct 1, 2024
Start Date	Jan 1, 2025
End Date	Dec 31, 2028

**2 Locations**

- A Chad
  - a Guera Region

**3 Sector(s) and area(s) of specialization**

- A Food Security
  - a Food assistance
  - b Food assistance for assets
  - c Food security and market analysis/vulnerability analysis and mapping (VAM)
- B Health
  - a Child health
  - b HIV/AIDS
  - c Health - general
  - d Health in emergencies
  - e Health systems strengthening
  - f Immunization
  - g Maternal and newborn health, including emergency obstetric care
  - h Reproductive health services
  - i Sexual & reproductive health
- C Nutrition
  - a Infant and young child feeding
  - b Malnutrition prevention and treatment
  - c Nutrition - general
  - d Nutrition in emergencies

- D WASH and Environment
  - a Basic sanitation
  - b Hygiene
  - c WASH in emergencies
  - d Water

#### 4 Issuing Agency

UNHCR

#### 5 Project Background

Au 30 juin 2024, le Tchad accueille 1 251 319 réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que 215 928 personnes déplacées internes (PDI). La majorité des réfugiés et demandeurs d'asile au Tchad proviennent du Soudan, suivis par ceux de la République centrafricaine, du Nigeria et du Cameroun. Les femmes et les enfants représentent 83 % de la population réfugiée, les femmes et les filles seules comptant pour 55,3 %. De plus, 54 % des réfugiés sont des enfants. La population productive, qui inclut les individus âgés de 18 à 59 ans, constitue 53 % de l'ensemble de la population réfugiée, et 25 % des personnes ayant des besoins spécifiques vivent avec un handicap. La majorité de la population productive a une expérience agricole et vit des revenus tirés de l'exploitation des terres (même si au Tchad, un réfugié "loue" la terre et doit rembourser le propriétaire tchadien avec une partie de la récolte). Le plus récent afflux de réfugiés du Darfour, notamment celui qui a commencé à la mi-juin 2023, a vu l'arrivée d'une population réfugiée urbaine et périurbaine composée d'adultes qualifiés et bien éduqués appartenant aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et d'autres secteurs professionnels. De nombreux jeunes fréquentaient l'université au Soudan ou venaient de la terminer et cherchent des opportunités pour continuer leurs études. La stratégie pluriannuelle du HCR pour le Tchad de 2025 à 2028 est guidée par une vision claire : les personnes déplacées de force et apatrides doivent trouver une protection juridique, accéder à leurs besoins de base et bénéficier de voies vers des solutions durables leur permettant de reconstruire leur vie avec dignité. Cette vision se concentre sur le renforcement des cadres de protection et la promotion de l'intégration socio-économique grâce à une approche coordonnée entre l'aide humanitaire et le développement à long terme. Pour réaliser sa vision d'assurer la protection et l'assistance aux personnes déplacées de force et apatrides, le HCR a identifié cinq priorités stratégiques clés au Tchad. Premièrement, son objectif immédiat est de fournir une assistance humanitaire et de répondre aux urgences en répondant aux besoins urgents des nouveaux arrivants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Deuxièmement, le HCR vise à renforcer la mise en œuvre de la loi sur l'asile et d'autres lois pertinentes pour promouvoir la protection juridique des personnes déplacées de force et celles à risque d'apatridie. Troisièmement, le HCR continuera à renforcer son plaidoyer pour l'inclusion et l'intégration socio-économique effective des individus déplacés de force et apatrides dans le tissu de la société. Quatrièmement, le HCR cherche à favoriser des solutions durables telles que l'intégration locale, le rapatriement volontaire et la réinstallation. Enfin, reconnaissant l'importance des interventions de développement pour assurer la durabilité du travail du HCR et la coexistence pacifique entre les populations déplacées de force et les populations hôtes, le HCR continuera à encourager les investissements dans les zones d'accueil des réfugiés grâce à des partenariats avec des acteurs majeurs du développement, les autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes pour répondre aux besoins socio-économiques des réfugiés et des communautés hôtes. Cette vision permettra la transformation progressive des sites en "zones urbaines" dans le cadre d'une stratégie hors camp, réunissant réfugiés et populations hôtes tout en bénéficiant d'une approche intégrée des projets de développement. Ces priorités stratégiques reflètent une approche équilibrée pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des populations déplacées en jetant les bases de solutions à plus long terme. La stratégie du HCR repose sur une approche collaborative qui réunit les acteurs humanitaires et de développement dans les zones d'accueil des réfugiés, avec un accent sur la création de systèmes durables et le renforcement de la résilience communautaire. L'intégration de la transversalité de la protection dans toutes les actions et programmes du HCR est essentielle pour créer un environnement où les risques de VBG, d'abus et d'exploitation sexuelle sont minimisés. La prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS) est une priorité essentielle pour le HCR dans toutes ses opérations humanitaires. Assurer un environnement sûr et respectueux pour toutes les personnes affectées par les crises humanitaires est fondamental pour la mission du HCR. En mettant en place des politiques rigoureuses, en sensibilisant et formant le personnel et les communautés, en offrant des mécanismes de signalement sûrs et en fournissant un soutien approprié aux survivants, le HCR s'efforce de créer un environnement où chaque individu est respecté et protégé. Ces efforts continus visent à garantir que l'aide humanitaire est dispensée de manière éthique et respectueuse, en maintenant les plus hauts standards de protection.

## 6 *Expected Results*

Résultat escompté : Pour assurer une protection adéquate des personnes déplacées de force et apatrides, le HCR exige que les partenaires adhèrent aux normes sectorielles applicables énoncées dans : UNHCR's areas of specialization. Santé, Nutrition Et Sécurité Alimentaire : Objectif 1 : Amélioration de l'accès et de la qualité de services de soins de santé primaire et des références médicales Résultats attendus : • Tous les réfugiés et la population vivant aux alentours des camps des réfugiés ont accès aux soins de santé primaire curatives et préventives de qualité. • La prévention des maladies transmissibles et non transmissibles est renforcée. • Le système d'information sanitaire et la surveillance épidémiologique est fonctionnelle dans tous les sites de réfugiés. • Intégration progressive des structures de santé du HCR dans le système de santé national avec l'harmonisation du système de recouvrement des coûts progressif. • Tous les indicateurs de santé publique sont aux standards. • Les médicaments et consommables médicaux sont gérés de façon rationnelle conformément aux procédures standards. • Les indicateurs de santé publique sont aux standards. Objectif 2 : Amélioration de l'accès et de la qualité aux services de santé sexuelle et reproductive Résultats attendus : • Tous les réfugiés et les populations hôtes ont accès aux services complets liés à la maternité sans risque • Tous les réfugiés et les populations hôtes ont accès aux services de prévention et de prise en charge du VIH. • Toutes les survivantes de VBG sont prises en charge conformément au protocole de prise en charge • Les indicateurs de santé de la reproduction, du VIH et de la TB ont aux standards. Objectif 3 : S'assurer que les réfugiés et leurs populations d'accueil bénéficient de services de santé mentale et de soutien psychosocial complets et de qualité Les résultats suivants sont attendus : • Fourniture des soins complets et intégrés de santé mentale et de soutien psychosocial au niveau de tous les sites des réfugiés • La santé mentale et de soutien psychosocial est intégré dans le paquet d'activités des agents de santé communautaire. Objectif 4 : Amélioration de l'accès et de la qualité de services de prévention et de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et modérée Résultats attendus : • Les enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de la malnutrition aiguë (Malnutrition aiguë sévère et malnutrition aiguë modérée) reçoivent un traitement nutritionnel de qualité dans les structures de santé. • Les enfants de 6 à 23 mois et les femmes enceintes et allaitantes reçoivent une alimentation supplémentaire de couverture pour la prévention de la malnutrition aiguë • La situation nutritionnelle des réfugiés est évaluée et connue à travers la surveillance nutritionnelle régulière. • Une assistance alimentaire en nature et/ou en espèce est fournie en quantité et qualité suffisante pour protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ciblés WASH : Impact Recherché : d'ici 2028, les conditions de vie des personnes déplacées de force et des personnes à risque d'apatridie au Tchad, y compris les communautés d'accueil, sont améliorées grâce à un accès sûr et équitable aux services de base, y compris les services publics de l'État. Effet Escompté : Les personnes déplacées de force et apatrides ont accès aux services d'eau et d'assainissement, y compris la promotion de l'hygiène. Produit 1 : L'accès à l'eau potable est amélioré grâce à la construction/réhabilitation de système d'eau, au renforcement du système de gouvernance de l'eau et à la garantie de la résilience des zones d'accueil des réfugiés face au changement climatique. Les résultats spécifiques suivants sont attendus : • Les systèmes d'alimentation en eau potable existant dans les différents sites et villages d'accueils sont maintenus fonctionnels • Des nouveaux points d'eau sont construits dans les différents sites et villages d'accueils y compris dans les lieux publics (centre de santé, écoles etc.) • Le traitement de l'eau et la désinfection des points d'eau ponctuels sont maintenus fonctionnelles dans tous les sites et villages d'accueils • Le monitoring de la qualité de l'eau est maintenu opérationnel et vérifiable • La gouvernance du secteur de l'eau est renforcée en collaboration avec les services étatiques de tutelle • Le cadre légal relatif au code de l'eau est vulgarisé auprès de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de l'assistance en eau, hygiène et assainissement dans les camps et localités d'accueil. • Le plaidoyer est maintenu à tous les niveaux pour la constitution des stocks de contingence par zone pour la réponse en cas des urgences Produit 2 : L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement est amélioré grâce à la construction d'infrastructures sanitaires, à la promotion de l'hygiène et à la distribution de kits d'hygiène et d'assainissement. Les résultats spécifiques suivants sont attendus : • Les ménages

## 7 *Indicative Budget*

-

## 8 *Other Information*

Instructions de soumission Les partenaires potentiels sont encouragés à élaborer leurs notes conceptuelles en mettant en avant leurs avantages comparatifs, notamment leur capacité d'accès géographique et leur expertise démontrée pour les activités proposées. Les notes conceptuelles doivent inclure une description détaillée de toutes les activités proposées pour chaque zone géographique. Les organisations intéressées doivent soumettre une note conceptuelle

succincte, ne dépassant pas 04 pages, avec un budget détaillé en dollars américains. Pour la note conceptuelle, la police à utiliser est Arial, taille 11, avec un maximum de 4 pages. Les organisations qui ne respecteront pas la police, la taille de la police et le nombre de pages perdront 05 points. Les organisations nationales et internationales intéressées au Tchad sont invitées à soumettre les documents suivants : Les organisations qui ne soumettront pas l'un de ces documents mentionnés ci-dessous perdront 1 point pour chaque document non joint lors de l'évaluation globale des critères. 1. Note conceptuelle détaillée selon le modèle fourni (Annexe 1). 2. Budget détaillé en dollars américains. 3. Manuel de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS). 4. Certificat d'enregistrement valide de l'ONG. 5. Profil de l'ONG. 6. Manuel de passation de marchés (si non inclus dans le Manuel de procédures administratives et financières). 7. Manuel de procédures administratives et financières. 8. Manuel et guide de sécurité. 9. Manuel de prévention des fraudes (si non inclus dans le Code de conduite). 10. Code de conduite. 11. Les partenaires potentiels qui n'ont pas travaillé avec le HCR doivent soumettre un rapport d'audit/des états financiers (de préférence pour les trois dernières années) réalisés par un cabinet d'audit indépendant ; 12. Expérience passée de l'organisation et programmes en cours répondant aux besoins des réfugiés avec le HCR ou d'autres donateurs Toutes les organisations doivent s'inscrire sur le portail des partenaires des Nations Unies et télécharger leurs documents sur <https://unpartnerportal.org> au plus tard le 31/08/2024. 1. Toutes les organisations candidates doivent garder le même titre de projet, postuler pour tous les secteurs énumérés et pour toutes les zones d'intervention mentionnées. Si une organisation candidate ne postule pas pour tous les secteurs de ce projet et pour toutes les zones, sa soumission sera automatiquement disqualifiée. 2. Le HCR encourage l'utilisation du CASH en tant que modalité prioritaire pour toutes les assistances matérielles ou les distributions destinées aux ménages ou aux individus. Ici le lien pour accéder à la politique de transferts monétaires de 2022-2026 du HCR et en annexe la note d'orientation pour le Tchad. Le processus de sélection sera mené de manière objective, cohérente et transparente. Les résultats seront communiqués à toutes les organisations candidates. Pour toute question, veuillez contacter Mme. Tetiana Burkat @ [burkat@unhcr.org](mailto:burkat@unhcr.org) en copiant M. Jimmy Henry NYINGCHO @ [nyngcho@unhcr.org](mailto:nyngcho@unhcr.org).

## 9 Selection Criteria

Name	Description	Weight
Other	<p>Capacité opérationnelle et technique : Les partenaires doivent prouver leur capacité à mettre en œuvre des projets dans les secteurs concernés. Cela inclut la disponibilité de ressources humaines qualifiées et une expertise technique pertinente pour mener à bien les activités proposées. Paramètres d'évaluation : 1. Expertise avérée dans le domaine (années d'expérience dans le domaine dans différentes opérations) ; 2. Expertise avérée des tâches similaires avec le HCR dans la sous-région 3. Méthodologie de mise en œuvre du projet ; 4. Aptitude/profil du personnel par rapport au secteur d'activité ; 5. Aptitude à mettre en place des pratiques novatrices ; 6. Culture d'entreprise orientée vers la formation du personnel. 7. Capacités avérées en termes d'accès ; 8. Intégration et prise en compte des thématiques et approches transversales (VBG, PEAS, Redevabilité, Protection, Cohésion sociale, Environnement, Transferts monétaires, ...). Intégration des mesures pour inclure la durabilité environnementale dans les activités proposées. Les considérations environnementales sont alignées sur les objectifs du HCR en matière de : Strategic Framework for Climate Action.</p>	20

Other	<p>Gestion de projet : capacité à réaliser les changements voulus à travers le projet, mécanismes de reddition de comptes et bonne gestion financière, en tenant compte des résultats de contrôle des précédents projets financés par le HCR, du rendement passé et du contrôle externe des états financiers des partenaires, le cas échéant. Les recommandations d'audits antérieurs pourront être utilisées. Paramètres d'évaluation : 1. Respect de l'orthodoxie administrative, comptable et financière régissant la gestion des projets ; 2. Mise en place de mécanismes de contrôle et d'audit interne pour s'assurer de la bonne gestion des ressources ; 3. Pratiques de gestion financières / comptables / administratives en conformité avec les recommandations des auditeurs ; 4. Mise en place de mécanismes de contrôle interne rigoureux ; 5. Capacité à soumettre des rapports répondant aux normes requises dans les délais impartis ; 6. Flexibilité dans la mise en œuvre des programmes ; 7. Optimisation des coûts/charges opérationnel(les) (rationalisations du coût du personnel et autres charges). Faire la preuve des résultats de contrôle satisfaisants des précédents projets financés par une Agence des Nations Unies ou tous autres bailleurs de fonds.</p>	10
Other	<p>Expérience et présence locale et dans la sous-région: programme dans la zone d'opération ou en cours avec le HCR dans la sous-région; connaissance du milieu ; engagement envers les réfugiés et des autres personnes prises en charge ; confiance des communautés locales ; présence dans les localités ; politique du partenaire envers les communautés locales ; mécanismes de plaintes des personnes prises en charge ; appui à l'auto-gestion communautaires des personnes prises en charge et d'autres facteurs qui faciliteraient l'accès et la meilleure compréhension des personnes prises en charge et qui permettraient de réduire les difficultés administratives. Paramètres d'évaluation : 1. Programme en cours dans la zone d'opération/sous-région 2. Politique du partenaire relative aux relations communautaires 3. Mécanismes de gestion plaintes des personnes prises en charge Compréhension des personnes prises en charge et qui permettrait de réduire les difficultés administratives</p>	10
Other	<p>Rapport qualité-coût : contribution évidente et documentée aux ressources du projet en espèces ou en nature (par exemple ressources humaines, fournitures et / ou équipements) par le partenaire actuellement disponible (ou potentiellement mobilisé par le partenaire) afin de compléter les ressources du HCR. Paramètres d'évaluation : 1. Ressources en numéraires. 2. Ressources en nature. 3. Expertise additionnelle en ressources humaines.</p>	20
Other	<p>Rentabilité : au niveau des coûts liés au programme et des coûts administratifs imposés au Projet par rapport aux résultats livrables du projet. "Minimum de 70 % directement aux bénéficiaires et maximum de 30 % pour les coûts de personnel, d'administration et de support." Paramètres d'évaluation : • Coûts directs administratifs : (30%) 1. Coûts du personnel Support ; 2. Coûts de fonctionnement (bureaux, véhicules etc) ; • Coûts directs du Programme :(70%) 1. Coûts du personnel Programme ; 2. Coûts des activités.</p>	10
Other	<p>Politique de Protection contre l'Exploitation et Abus sexuel: L'instruction administrative sur la mise en œuvre des capacités PEAS des partenaires requiert que chaque partenaire ait des capacités d'inclure des mesures adéquates de prévention et d'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) lors de la mise en œuvre de projets ou de programmes des Nations Unies, la capacité d'enquêter sur les allégations d'EAS contre son personnel ou ses sous-traitants et de prendre des mesures correctives lorsque l'EAS a eu lieu. Ainsi, le partenaire devra démontrer dans sa proposition, les éléments suivants : Existence des capacités internes des mesures adéquates de prévention et d'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) (Ex. politique, code de conduite etc.) Procédure d'enquête existantes sur les allégations d'EAS contre son personnel ou ses sous-traitants Listes des mesures correctives envisagées lorsque l'EAS est rapportée.</p>	10

Other	Redevabilité envers la population affectée et engagement à travailler avec des associations locales / de réfugiés : Le projet s'engage à promouvoir la redevabilité envers les populations affectées. Il intègre toutes les composantes du cadre de redevabilité édictées par les lignes directrices du HCR. 1. Le partenariat/collaboration avec des associations locales / de réfugiés 2. La participation et inclusion, 3. La communication et transparence 4. Le retour d'information et réponse aux personnes affectées 5. L'apprentissage et adaptation à l'échelle de l'organisation	10
Other	Considérations de sécurité : capacité à opérer dans des conditions de sécurité du site du Projet/ou pays ainsi que l'existence et la fonctionnalité de politiques organisationnelles du partenaire, procédures et pratiques liées à la gestion des risques de sécurité Paramètres d'évaluation : Existence de procédures et pratiques liées à la gestion des risques de sécurité	5
Other	Le projet s'engage à promouvoir une politique de sauvegarde de l'enfant tout au long de sa mise en œuvre selon les standards de protection de l'enfant. Au regard du pourcentage très élevé d'enfants parmi la population en déplacement forcé dont les réfugiés. Le personnel des partenaires et / ou leurs sous-traitants devront respecter à travers des engagements clairement définis les droits des enfants et les traiter avec dignité, tout en mettant en œuvre des procédures pour prévenir tout travail d'enfant. Le partenaire devra veiller à ce que son personnel, toutes catégories confondues (employés, bénévoles, consultants...), leurs partenaires / sous-traitant (fournisseurs...), leurs opérations et leurs programmes ne nuisent pas aux enfants et ne les exposent pas à des risques de protection et de maltraitance. Il aura la responsabilité de signaler aux autorités/ structures compétentes en tenant compte de la confidentialité et de prendre des mesures pour répondre à toute préoccupation concernant la sécurité, la protection des enfants au sein des communautés dans lesquelles ses projets sont mis en œuvre.	5

## 10 Attachments

Description	URL
Clarification sur les zones cibles des différents projets, secteurs concernés	<a href="#">Download the document here</a>
Projet Zone Gore-BagaSola-Ndjamena-Renforcement de la résilience du système	<a href="#">Download the document here</a>
Proposition budgétaire détaillée en Dollars	<a href="#">Download the document here</a>
Déclaration du partenaire	<a href="#">Download the document here</a>

## 11 Concept Note Template

[Download the document here](#)

## 12 For more information on this partnership opportunity, and to apply, please visit

[UN Partner Portal](#)